

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU LUNDI 6 DECEMBRE 2010

L'an deux mille dix, le six décembre à 20 H 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de St-Hilaire-du-Harcouët, dûment convoqués le 30 novembre 2010, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur BADIOU Gilbert.

Etaient présents : MM. BADIOU, PREVEL, Mmes PELCHAT, LESIGNE, M. MOULIN, Mme DUFOUR, MM. GARNIER, THOMASSE, JEAN-BAPTISTE dit DOMINIQUE, BOUDIN, Mme JAMET, MM. CORBIN, HESLOUIN, Mmes NOUGAYREDE, COUSIN, SEGUIN, MM. ANFRAY, GANNE, RIVIERE, BOUTELOUP, Mmes ROUSSELLE & POISNEL.

Avaient délégué leur pouvoir : M. LANGLOIS à M. CORBIN, Mme GUERMONT-BERNARDI à M. BOUDIN, Mme KEROUAS à Mme NOUGAYREDE & M. HOUSSARD à M. BADIOU.

Etait absente excusée : Melle GESLIN.

M. CORBIN, désigné conformément à l'article L 121-14 du Code des Communes remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Adoption du procès verbal de la séance du 29 octobre 2010

Après en avoir délibéré, 21 voix pour et 5 refus de vote, le conseil municipal adopte le procès verbal de la séance du Vendredi 29 octobre 2010.

1 - Demande de Dotation Globale d'Equipement (DGE) 2011 et de financements européens « FEADER » pour les projets de travaux de la cuisine centrale du groupe scolaire Lecroisey mais également de DGE 2011 pour la rénovation des salles de restauration du groupe scolaire Lecroisey

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à lancer les dossiers de demandes de subventions, pour les travaux concernant la cantine et les salles de restauration du Groupe scolaire Lecroisey, dont la DGE et les financements européens « FEADER ».

2 - Demande de Dotation Globale d'Equipement 2011 pour les projets de travaux dans les gymnases Marly et Beauséjour

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à lancer les dossiers de demandes de subventions pour les projets de travaux dans les gymnases Marly et Beauséjour, dont la DGE 2011.

3 - Demande de Dotation Globale d'Équipement 2011 pour les projets de travaux de voirie concernant les rues de Lapenty et de Lecroisey, ainsi que pour le futur parking du stade de football

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à lancer les dossiers de demandes de subventions pour les projets de travaux de voirie concernant les rues de Lapenty et de Lecroisey, ainsi que pour le futur parking du stade de football, dont la DGE 2011.

4 - Mise à jour de la convention avec la Communauté de Communes de St-Hilaire-du-Harcouët du 8 décembre 2009, sur la mise à disposition de locaux par la ville

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la convention de mise à disposition de locaux, entre la Communauté de Communes de Saint-Hilaire-du-Harcouët et la Ville et autorise Monsieur le Maire à la signer.

5 - Création d'un poste de Chargé de Missions en communication institutionnelle, développement territorial et économique, foires et marchés

Rapporteur : Monsieur PREVEL

Après en avoir délibéré, 18 voix pour et 8 abstentions, le Conseil Municipal approuve la modification du tableau des effectifs.

6 - Demande de classement du camping municipal

Rapporteur : Monsieur GARNIER

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de classement en catégorie 2*, pour le camping municipal de la ville.

7 - Démarche de Labellisation Touristique de la ville : « Famille Plus » option « Nature »

Rapporteur : Monsieur GARNIER

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve la démarche de Labellisation Touristique de la ville : « Famille Plus » option « Nature »,
- autorise Monsieur le Maire à engager les dépenses nécessaires et à signer les actes y afférents.

8 - Mise à disposition du terrain de la Place Saint-Blaise à la Communauté de Communes pour réaliser leur médiathèque

Rapporteur : Monsieur MOULIN

Après en avoir délibéré, 19 voix pour, 2 abstentions et 5 voix contre, le Conseil Municipal :

- approuve la mise à disposition, à titre gratuit, et sans limitation de durée à la Communauté de Communes de Saint-Hilaire-du-Harcouët, d'un terrain cadastré : section AN n°377 et 378, d'une surface de 1 535 m², appelé « Place St-Blaise » pour y construire sa future médiathèque, dans le cadre de sa compétence « Médiathèque »,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition du terrain de la place Saint-Blaise au profit de la Communauté de Communes de Saint-Hilaire-du-Harcouët.

9 - Cession d'un terrain aux Routils, pour la construction d'une maison individuelle

Rapporteur : Monsieur MOULIN

Après en avoir délibéré, 24 voix pour, 1 abstention, Monsieur Bouteloup étant sorti au moment du vote, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la vente des 1 336 m² de ce terrain cadastré ZC 114p, au profit de Mademoiselle Cahu et de Monsieur Gérouard, sur la base d'un prix de 18 € le m²,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de cession à intervenir, ainsi que tous les actes y afférents.

10 - Cession des parcelles AM 786 et 798 attenantes à l'ancien club house du SHVL

Rapporteur : Monsieur MOULIN

Après en avoir délibéré, 21 voix pour et 5 abstentions, le Conseil Municipal :

- approuve la vente d'un terrain communal, situé rue du Stade et constitué de deux parcelles : AM 798 de 151 m² et AM 786 de 48 m², estimé au prix de 8 € le m². Ce terrain sera proposé à de futurs acquéreurs du club house du SHVL,
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de cession à intervenir, ainsi que tous les actes y afférents.

11 - Budget ville : Remboursement d'avance lié aux travaux d'éclairage public de la Fosses aux Loups – Décision modificative

Rapporteur : Monsieur PREVEL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la décision modificative relative aux travaux d'éclairage public (Entreprise STE) de la Fosses aux Loups I, présentée ci-dessous.

DEPENSES :

- une somme de 4.296,69 euros à l'article 2315-opération 041-CF01

RECETTES :

- une somme de 4.296,69 euros à l'article 238-opération 041-CF01

12 - Budget ville : Virement de crédits pour des travaux d'éclairage public

Rapporteur : Monsieur PREVEL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le virement de crédit suivant :

- une somme de 30.000 euros de l'article 20413-CF822 (-30.000 euros) vers l'article 2315 opération 0019-CF821 (+30.000 euros).

13 - Budget ville : Virement de crédits pour les cotisations retraites

Rapporteur : Monsieur PREVEL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le virement de crédit suivant :

- une somme de 15.000 euros de l'article 611-010-CF812 (-15.000 euros) vers l'article 6453-001-CF020 (+15.000 euros).

14 - Admissions en non valeur, suivant tableau sur les budgets Eau, Assainissement et Ville

Rapporteur : Monsieur PREVEL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'admettre en non valeur les titres de recettes du service eau pour un montant de 234,50 €TTC, du service assainissement pour un montant de 111,57 € TTC et du service ville pour un montant de 216,44 € TTC.

15 - Rapport d'exploitation 2009 sur l'Eau du gérant : STGS

Rapporteur : Monsieur MOULIN

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le rapport d'exploitation 2009 sur l'eau de la STGS.

16 - Tarifs liés au règlement de service de l'Eau

Rapporteur : Monsieur MOULIN

Après en avoir délibéré, 25 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal approuve les tarifs des prestations de la STGS pour l'Eau suivants :

- frais de fermeture de branchement : 40 euros
- frais de vérification de compteur sous forme de jaugeage : 170 euros

Utilisation d'une autre ressource en eau

- contrôle initial des installations : 100 euros
- contre visite des installations : 80 euros

Ces prix s'entendent Hors Taxes auxquels il faudra ajouter la TVA en vigueur.

17 - Rapport d'exploitation 2009 sur l'Assainissement du gérant : STGS

Rapporteur : Monsieur MOULIN

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le rapport d'exploitation 2009 sur l'assainissement de la STGS.

18 - Tarifs des déchets gras et matières de vidange qui seront accueillis à la station d'épuration, pour le budget de l'Assainissement

Rapporteur : Monsieur MOULIN

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les tarifs suivants, relatifs aux déchets gras et matières de vidange qui seront accueillis à la station d'épuration

- traitement d'élimination des matières de vidange : 21,10 euros le m³
- traitement d'élimination des graisses : 68,60 euros le m³

Ces prix s'entendent toutes taxes comprises.

19 - Tarifs liés au règlement de service de l'Assainissement

Rapporteur : Monsieur MOULIN

Après en avoir délibéré, 25 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal approuve les tarifs des prestations de la STGS pour l'Assainissement suivants :

- contrôle de conformité des installations privées : 120 euros
- contre visite : 75 euros

Ces prix s'entendent toutes taxes comprises.

20 - Virement de crédits relatif au budget de l'Assainissement

Rapporteur : Monsieur PREVEL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le virement de crédits suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

- une somme de 500 euros de l'article 673 (-500 euros) vers l'article 66111 (+500 euros).

21 - Budget Lotissement, « La Croix de l'Epine » - Décision Modificative

Rapporteur : Monsieur PREVEL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la décision modificative relative au Lotissement « La Croix de l'Epine », suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 632 894 € en dépenses et en recettes

DEPENSES

- une somme de 73.747 euros à l'article 6015-CF90
- une somme de 16.700 euros à l'article 6045-CF90
- une somme de 226.000 euros à l'article 605-CF90
- une somme de 316.447 euros à l'article 7133-opération 042-CF90

RECETTES

- une somme de 316.447 euros à l'article 7015-CF90
- une somme de 316.447 euros à l'article 7133-opération 042-CF90

SECTION D'INVESTISSEMENT : 316 447 € en dépenses et en recettes

DEPENSES

- une somme de 73.747 euros à l'article 3351-opération 040-CF90
- une somme de 226.000 euros à l'article 3355-opération 040-CF90
- une somme de 16.700 euros à l'article 33581-opération 040CF90

RECETTES

- une somme de 73.747 euros à l'article 3351-opération 040-CF90
- une somme de 226.000 euros à l'article 3355-opération 040-CF90
- une somme de 16.700 euros à l'article 33581-opération 040-CF90
